



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement
Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt

Mise à l'enquête à faire paraître dans l'édition du 17 février 2023

Le Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement

par le Service de la mobilité, d'entente avec les communes de St-Léonard et Sion, soumet à l'enquête publique **le projet d'aménagement urbain intégrant la restructuration de la RC T9**, sur la T9 St-Maurice-Brig, sur le territoire des communes de St-Léonard et Sion, pendant **trente** jours, conformément aux articles 39 et suivants de la loi sur les routes du 3 septembre 1965 (LR).

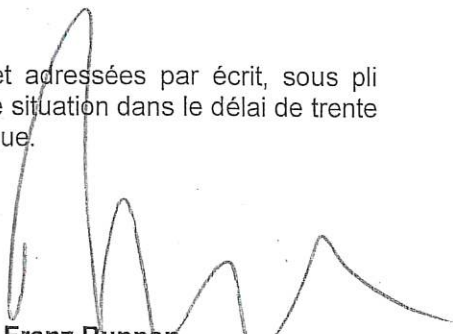
La demande d'allégement en matière de bruit relative au projet mentionné ci-dessus, conformément aux art. 17 de la loi fédérale sur la protection de l'environnement du 7 octobre 1983 (LPE) et 14 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit du 15 décembre 1986 (OPB), est mise à l'enquête publique simultanément et de manière coordonnée.

Une autorisation au sens de l'art. 41c de l'Ordonnance fédérale sur la protection des eaux du 28 octobre 1998 (OEaux) et de l'art. 14 de la Loi sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau du 10 juin 2022 (LDNACE) pour construction dans l'espace réservé aux eaux est également demandée.

Les plans peuvent être consultés pendant ce délai à l'administration communale de St-Léonard et de Sion, au Service de la mobilité Bâtiment Mutua, (rue des Creusets 5, à Sion), ainsi qu'au Service de la mobilité arrondissement 2 - Valais central (rue de la Traversière 3, à Sion).

Les oppositions éventuelles doivent être motivées et adressées par écrit, sous pli recommandé, au Conseil municipal de la commune de situation dans le délai de trente jours à compter de la présente mise à l'enquête publique.

Date 14.02.2023



Franz Ruppen
Conseiller d'Etat

Vu pour accord SAJ : 

Copie SDM, arrondissement 2 - Valais central
Municipalité de St-Léonard
Municipalité de Sion